

## SOMMAIRE DES TARIFS 2021

Les tarifs applicables sont payables à la présentation de la demande, par contre les dépôts de garantie sont payables à la délivrance du permis ou du certificat d'autorisation.

Permis de construire	Frais accessoires (non remboursables)	Frais principaux <sup>1</sup> (non remboursables, payables à la présentation de la demande)	Dépôt de garantie <sup>2,3</sup>
<b>BÂTIMENT RÉSIDENTIEL (1 à 4 LOGEMENTS)</b>			
Construction, rénovation ou modification			2 255 \$
Agrandissement		10 \$ par 1 000 \$ de la valeur des travaux (minimum 57 \$)	565 \$
Remplacement ou ajout d'une fondation			565 \$
Démolition (voir règlement PC-2818) et construction d'un bâtiment principal	230 \$ ouverture de dossier 230 \$ publication		2 255 \$ <sup>4</sup>
<b>BÂTIMENT COMMERCIAL, INDUSTRIEL OU MULTIFAMILIAL (PLUS DE 4 LOGEMENTS)</b>			
Construction, rénovation ou modification			11 275 \$
Agrandissement		12 \$ par 1 000 \$ de la valeur des travaux (minimum 115 \$)	5 640 \$
Démolition (voir règlement PC-2818) et construction d'un bâtiment principal	230 \$ ouverture de dossier 230 \$ publication		11 275 \$ <sup>4</sup>
<b>BÂTIMENT PUBLIC</b>			
Construction, rénovation ou modification			11 275 \$
Agrandissement		8 \$ par 1 000 \$ de la valeur des travaux (minimum 115 \$)	5 640 \$

Certificat d'autorisation	Frais principaux <sup>1</sup> (non remboursables, payables à la présentation de la demande)	Dépôt de garantie <sup>2,3</sup>
Abattage d'un arbre	Sans frais	
Aménagement de terrain (terrain élevé par l'ajout de matériel provenant d'ailleurs) - Projet d'usage résidentiel (1 à 4 logements)	67 \$	
Aménagement d'un terrain - Projet d'usage résidentiel (1 à 4 logements)	35 \$	
Construction ou installation d'une piscine creusée ou semi-creusée	230 \$	560 \$
Construction ou installation d'une piscine hors-terre ou spa	57 \$	
Démolition d'un bâtiment accessoire - Projet d'usage commercial, industriel ou multifamilial (plus que 4 logements)	12 \$ par 1 000 \$ de la valeur des travaux (minimum 115 \$)	
Démolition d'un bâtiment accessoire - Projet d'usage résidentiel (1 à 4 logements)	10 \$ par 1 000 \$ de la valeur des travaux (minimum 57 \$)	
Démolition d'un bâtiment principal - Projet d'usage commercial, industriel ou multifamilial (plus que 4 logements) (voir règlement PC-2818)	12 \$ par 1 000 \$ de la valeur des travaux (minimum 115 \$)	5 635 \$ <sup>4</sup>
Démolition d'un bâtiment principal - Projet d'usage public	8 \$ par 1 000 \$ de la valeur des travaux (minimum 115 \$)	5 635 \$ <sup>4</sup>
Démolition d'un bâtiment principal - Projet d'usage résidentiel (1 à 4 logements) (voir règlement PC-2818)	10 \$ par 1 000 \$ de la valeur des travaux (minimum 57 \$)	560 \$ <sup>4</sup>
Déplacement d'un bâtiment principal ou accessoire, sur une voie publique	170 \$	2 245 \$
Entreposage commercial de récipients portatifs de propane (barbecue)	40 \$	
Exploitation d'une entreprise saisonnière ou occasionnelle	6 \$ par jour (minimum 40 \$)	

Exploitation d'une terrasse commerciale - par saison	57 \$	
Installation de récipients de propane	40 \$	
Installation d'un bâtiment temporaire ailleurs que sur un chantier	115 \$	
Installation d'une antenne	29 \$	
Installation d'une clôture ou d'un muret	35 \$	
Installation d'une enseigne permanente de 0,6 m <sup>2</sup> (6,5 pi <sup>2</sup> ) ou plus	170 \$	
Installation d'une enseigne permanente de moins de 0,6 m <sup>2</sup> (6,5 pi <sup>2</sup> )	40 \$	
Installation d'une enseigne temporaire annoçant un projet futur	230 \$	
Installation d'une enseigne temporaire de 0,6 m <sup>2</sup> (6,5 pi <sup>2</sup> ) ou plus indiquant qu'un terrain, un bâtiment ou un local est à vendre ou à louer	115 \$	
Installation d'une thermopompe, d'un système central d'air climatisé ou tout autre appareil mécanique - Projet d'usage commercial, industriel ou multifamilial (plus que 4 logements)	12 \$ par 1 000 \$ de la valeur des travaux (minimum 115 \$)	
Installation d'une thermopompe, d'un système central d'air climatisé ou tout autre appareil mécanique - Projet d'usage public	8 \$ par 1 000 \$ de la valeur des travaux (minimum 115 \$)	
Installation d'une thermopompe, d'un système d'air climatisé ou tout autre appareil mécanique - Projet d'usage résidentiel (1 à 4 logements)	35 \$	
Installation, remplacement, modification ou enlèvement d'un réservoir souterrain ou de conduites d'aqueduc, d'égouts ou de drainage	57 \$	
Modification de la structure d'une enseigne	29 \$	
Occupation d'un nouveau bâtiment résidentiel (1 à 4 logements)	57 \$	
Occupation ou changement d'usage ou de destination d'une construction ou d'un terrain commercial, industriel, public ou multifamilial (plus de 4 logements)	115 \$	

1. Voir aussi les tarifs applicables du Service de l'ingénierie et immeubles.
2. Un dépôt est requis pour assurer la réparation ou le remplacement d'infrastructures municipales endommagées ainsi que pour assurer la finition de travaux et la transmission des documents de professionnels exigés. Ce dépôt, requis au moment de la délivrance du permis ou de certificat, sera remboursé s'il n'y a pas de dommages, si les travaux sont complétés et si les documents exigés sont soumis.
3. Si le projet est assujéti au règlement PC-2787 relié au PIIA, les frais de garantie financières seront aussi applicables.
4. Voir le règlement PC-2818 pour les frais supplémentaires de garantie financières applicables à un projet de démolition.

Frais de révision PIIA	Frais (non remboursables, payables à la présentation de la demande)
2 premières présentation au CCU pour rénovation/aménagement ou agrandissement (1 à 4 logements)	0 \$
Nouvelle construction/rénovation d'une résidence multifamiliale (plus de 4 logements) ou 3e présentation au CCU	545 \$
Construction ou agrandissement d'une résidence multifamiliale (plus de 4 logements) ou d'un projet immobilier	1 095 \$

**Frais de révision - Usage conditionnel****Frais (non remboursables, payables à la  
présentation de la demande)**

Ouverture de dossier	225 \$
Frais reliés à la publication d'un avis public	225 \$